



Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

RF
PREFECTURE DE CARCASSONNE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/07/2022
019-211101753-20220713-DE_2022_019-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N° 2022/19

COMMUNE D'ISSEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

DOMAINE : 5

< Institutions à vie politique >

SOUS-DOMAINE : 5.7

< Intercommunalité >

OBJET :

Adhésion au service de Diagnostic de l'éclairage public sous la responsabilité du SYADEN

Le nombre de
conseillers

Municipaux en service
est de : 11

CONVOCACTION C.M.

EN DATE DU :
01/07/2022

AFFICHAGE EN DATE

DU : 15/07/2022

PUBLICATION DE LA

PRESENTE EN DATE

DU : 15/07/2022

Séance du Conseil Municipal du 13 juillet 2022 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri POISSON, Maire,

Présents : Jacques CUNG, Christophe BRUNEL, Myriam MECHRAOUI, Frédéric DAUVIN, Armelle DE RIVOYRE, Pierre DELPERIE, Sabrina MAHIEU, Régine SEJALON, Stéphane SAOUMA

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Axelle FOUGA

Secrétaire : Christophe BRUNEL,

L'éclairage public représente des enjeux environnementaux et financiers forts pour les collectivités audoises. Tandis que l'éclairage public pèse entre 30% et 50% des consommations énergétiques de ces communes, le coût de la facture d'énergie de l'éclairage public audois est 2 fois supérieur à celui de la moyenne nationale (environ 15 euros/an/habitant dans l'Aude contre 7,1 euros/an/habitant en France).

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine portant sur l'éclairage public de la commune.

Le SYADEN propose un service de Diagnostic en éclairage public pilote dont les modalités ont été fixées par délibération n°2013-23 du Comité Syndical, en date du 27 juin 2013.

Cette étude a 3 objectifs principaux :

1/ la réalisation d'un inventaire technique détaillé sur tous les équipements d'éclairage public de la commune qui prend en compte l'aspect sécurité tant pour les usagers que les intervenants techniques ;

2/ l'intégration des données de l'inventaire dans un SIG (Système d'Information Géographique) ;

3/ être un outil fiable d'aide à la décision pour la commune : elle doit conduire à la proposition d'un schéma directeur d'optimisation et d'amélioration de son éclairage public et inscrit dans une démarche globale de développement durable.

Cette mission donnera lieu à la signature d'une convention d'engagement entre la commune et le SYADEN.

La commune doit notamment s'engager à fournir un interlocuteur pour suivre l'ensemble de la mission et à s'acquitter d'un montant correspondant à 10% des frais de l'étude, soit 1euros/point lumineux environ.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-DECIDE du transfert au SYADEN de la mission de diagnostic de l'éclairage public concourant à la maîtrise de l'énergie ;

-DESIGNE M. BRUNEL Christophe en qualité de référent élu de la commune pour le suivi de la mission de Diagnostic de l'éclairage public ;

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'engagement correspondante avec le SYADEN.

CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION
PREFECTURE LE :
PAR PUBLICATION
LE :

PAR DELEGATION
LE :
(signature)
Prénom NOM

ADOpte A L'UNANIMITE ;
VOTE CONTRE : 0.....
S'ABSTIENNENT ou S'ABSTIENT : 0.....

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux
Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.
A ISSEL, le 13 juillet 2022

Le secrétaire de séance
Christophe BRUNEL



Le Maire d'ISSEL,
Henri POISSON

